

RENTREE 2019/2020

Guide à usage

des DDEN19 / ambassadeurs PEP19

Objectif : au cours des conseils d'école du premier trimestre, présenter les aides que les PEP peuvent apporter, d'une part, à des familles confrontées à des difficultés de natures diverses, dans le but d'accompagner la scolarité de leurs enfants, d'autre part aux écoles pour les soutenir dans la construction de leurs projets éducatifs, et présenter aussi les sources qui permettent de financer ces aides.



Historique de l'association : création en 1916.



Rappeler les domaines pour lesquels les familles peuvent constituer un dossier :

- 1- Cantine, demi-pension, pension, vêture, étude du soir (415 aides accordées en 2018)
- 2- Classe de découverte, voyages scolaires (163 aides accordées en 2018)
- 3- Aide au financement des vacances (121 aides accordées en 2018)
- 4- SAPAD : service d'assistance pédagogique à distance pour des enfants en longue maladie ou accidentés (33 enfants accompagnés en 2018)



Rappeler le domaine pour lequel les écoles peuvent constituer un dossier :

- 1- Projets éducatifs collectifs (20 projets aidés et 1578 élèves concernés en 2018)



Communiquer les chiffres de 2018 : 71494 euros accordés pour l'ensemble des domaines.



Rappeler que les fonds permettant de financer ces aides proviennent en majorité de la solidarité entre les écoles :

- 1- **Cotisations/adhésions** (1 euro/enfant, 10 euros/adultes) collectées en septembre/octobre dans les écoles (environ 30% des ressources)
- 2- **Souscription à lots/tombola de printemps** (1 euro le billet) : vente des billets dans les écoles de février à début mai (environ 30% des ressources)
- 3- **Subventions de municipalités** : environ 10 % des ressources
- 4- **Fonds propres des PEP** : le complément nécessaire, soit environ 30%.



En conclusion :

- 1- Mentionner que les documents nécessaires aux demandes d'aides et à la collecte des cotisations/adhésions ont été distribués le jour de la pré-rentrée Inspecteur/directeurs.
- 2- Annoncer que les documents nécessaires à la souscription à lots seront apportés par les DDEN/ambassadeurs PEP dans les écoles fin janvier.
- 3- **Souligner l'importance décisive de la réussite des opérations cotisations/adhésions et souscription à lots (60%) pour le financement des aides.**